Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 119 (2021)

Heft: 5

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelle campagne «ton enfant, ton travail, tes droits!»

Le bureau de l'égalité entre femmes et hommes du canton de Bâle-ville lance une campagne contre les discriminations liées à la grossesse et à la maternité dans le monde du travail. Sur le site www.mamaworkrights.ch, elle informe les femmes et les futurs parents de leurs droits, dans neuf langues différentes et en s'appuyant sur des études de cas. Elle indique, étape par étape, ce qu'elles et ils peuvent faire en cas de difficultés. Le site web décrit les cinq situations les plus courantes dans lesquelles une discrimination peut se produire: le fait de ne pas être employé en raison d'une grossesse, le licenciement pendant la période d'essai, le *mobbing* pendant la grossesse ou l'allaitement, le licenciement discriminatoire au retour du congé de maternité et le licenciement lorsqu'une femme résiste à la discrimination.

Source: Communiqué de presse du département de la Présidence du Canton de Bâle-ville du 8 mars (en allemand), www.bs.ch
Plus d'informations sur www.mamaworkrights.ch

COVID-19: séparer les nouveau-nés de leur mère présente des risques importants

Une étude réalisée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et publiée dans *The Lancet Eclinical Medicine* montre qu'il est d'une importance cruciale que les nouveau-nés aient des contacts étroits avec leurs parents après la naissance, en particulier les enfants de faible poids de naissance ou prématurés. Or, dans beaucoup de pays, en cas de COVID-19 confirmé ou suspecté, les nouveau-nés sont systématiquement séparés de leur mère, ce qui augmente le risque de décès et de complications irréversibles. C'est notamment le cas dans les pays les plus pauvres où se produit le plus grand nombre de naissances prématurées et de décès infantiles.

L'OMS recommande de maintenir l'enfant dans la même chambre que sa mère dès la naissance afin que celle-ci puisse l'allaiter et pratiquer le contact peau-à-peau, même dans les cas où une infection par le virus de la COVID-19 est suspectée ou confirmée, et la mère doit recevoir l'aide nécessaire pour appliquer les mesures correctes de prévention de l'infection.

Source: Communiqué de presse de l'Organisation mondiale de la santé du 16 mars, www.who.int
Etude: Nicole Minckas, E., Medvedev, M. *et al.* (2021). Preterm care during the COVID-19 pandemic: A comparative risk analysis of neonatal deaths averted by kangaroo mother care versus mortality due to SARS-CoV-2 infection. *The Lancet Eclinical Medicine;* March, vol. 33. www.thelancet.com

Pratique avancée en Suisse: ouvertures des inscriptions aux infirmier·ère·s

Les infirmier·ère·s de pratique avancée *(Advanced Practice Nursery,* APN) occupent une place de plus en plus importante dans les soins de santé interprofessionnels en Suisse. Jusqu'à présent, il·elle·s ont travaillé sans cadre réglementé. Grâce au travail de préparation de l'Association suisse des infirmières et infirmiers, de l'organisation *Swiss Nurse Leaders,* de l'Association suisse pour les sciences infirmières, du groupe d'intérêt *Swiss Advanced Nursing Practice* et de la Fondation Lindenhof, Berne, l'Association APN-CH: Organisation de la régulation a pu être fondée. Depuis le 16 mars, les infirmier·ère·s de pratique avancée peuvent s'enregistrer et, s'il·elle·s remplissent les critères, porter le titre d'«infirmier·ère·s de pratique avancée APN-CH». Le processus d'enregistrement se déroule via la plateforme e-log. En s'inscrivant, un·e infirmier·ère de pratique avancée confirme qu'il·elle possède les qualifications éducatives, les compétences et les prérequis nécessaires pour exercer ses activités et assurer la sécurité des patient·e·s. L'enregistrement doit être renouvelé tous les cinq ans. Les exigences pour le réenregistrement sont la preuve de la formation continue et la preuve de l'activité professionnelle en tant qu'infirmier·ère de pratique avancée APN-CH. Les personnes inscrites seront répertoriées dans un registre public sur le site de l'association APN-CH si elles ont donné leur accord. Cet enregistrement n'est pas encore possible pour les sages-femmes ou pour les membres d'autres professions de santé.

Source: Info APN du 15 Mars.
Plus d'informations sur www.apn-ch.ch

Les interprètes, une clé vers l'égalité des chances

Plus de la moitié du personnel de santé est régulièrement confronté à la barrière des langues. Pour surmonter cette difficulté, les services proposés par les interprètes professionnel·le·s, extérieur·e·s à la famille des patient·e·s, jouent un rôle essentiel, tant pour garantir une anamnèse efficace et cohérente, communiquer le diagnostic et les recommandations thérapeutiques ou comportementales, que pour améliorer l'adhésion au traitement et l'accès aux soins de base. Aussi, l'Assemblée des délégué·e·s de la FMH a émis récemment une prise de position contenant arguments et revendications en faveur du recours à l'interprenariat.

Source: Bulletin des médecins suisses, 31 mars, https://bullmed.ch

Le Conseil fédéral améliore l'accès à la psychothérapie

Lors de sa séance du 19 mars, le Conseil fédéral a décidé que les psychologues-psychothérapeutes pourront facturer leurs prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins à titre indépendant. Une prescription médicale sera nécessaire. Les personnes atteintes de troubles psychiques auront ainsi plus facilement et rapidement accès à la psychothérapie. Le même jour, le Conseil fédéral a adopté les modifications correspondantes de l'ordonnance.

Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 19 mars, www.admin.ch

Protection de l'enfance: guides mis à jour

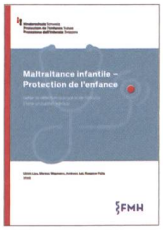

Les personnes qui entretiennent un contact régulier avec des enfants et des familles dans le cadre de leur travail pour des offres de services généraux, jouent un rôle central en ce qui co ncerne la détection précoce des risques de maltraitance infantile. Les guides édités par Protection de l'enfance Suisse et édités dernièrement s'adressent à différents corps de métier et proposent des connaissances de fond et des aides à l'évaluation pour reconnaître les risques de maltraitance infantile suffisamment en amont et pour réagir de manière adéquate en cas de soupçon, respectivement pour engager les mesures appropriées. En effet, l'intervention précoce par une personne compétente joue un rôle décisif pour éloigner les risques et assurer la protection des enfants (à travers le soutien des familles qui présentent une constellation à risque).

Source: Infolettre d'Alliance enfance du 31 mars, www.alliance-enfance.ch

Télécharger le guide à destination des médecins, sages-femmes et infirmier·ère·s sur www.kinderschutz.ch

L'Association Dépression Postpartale Suisse ouvre un bureau en Suisse romande

La pandémie augmente le risque de dépression postpartale: le volume de renseignements au bureau de l'Association Dépression Postpartale Suisse a augmenté de 40% en 2020 par rapport à l'année précédente. Désormais, l'association propose un bureau de contact en Suisse romande et a étendu son accessibilité en Suisse alémanique. En outre, diverses offres complémentaires sont disponibles en ligne car les parents ne doivent pas rester seuls pendant cette période.

Source: Communiqué de presse de Depression Postpartale Suisse du 23 mars, https://postpartale-depression.ch